

## Des contrôleurs des transports terrestres sur le terrain



Le transport routier de marchandises et de voyageurs est une activité réglementée. L'État doit d'une part veiller aux conditions d'emploi des salariés, de la sécurité et de la concurrence, d'autre part garantir la mise en œuvre des sanctions prises à l'encontre des entreprises qui contreviennent aux réglementations en vigueur.

Les contrôles sont assurés par des agents relevant de différents ministères : le ministère du Développement durable (chargé des transports), les ministères du Travail, de l'Intérieur (Police-Gendarmerie) et des Finances (Douanes).

Le ministère du Développement durable est chargé de coordonner l'action de l'État dans ce domaine et dispose à cet effet d'un corps spécialisé : les contrôleurs des transports terrestres (CTT) qui interviennent sur route et en entreprise. Ils garantissent ainsi :

- la sécurité routière par un contrôle régulier de l'état et des conditions de circulation des véhicules
- une concurrence loyale entre les entreprises de transport dans un contexte européen de plus en plus ouvert
- le progrès social par le respect des réglementations du travail dans les transports routiers

### Entretien avec des contrôleurs

#### Quelles sont les particularités de votre métier de contrôleur ?

Le métier de contrôleur des transports terrestres demande avant tout de l'analyse, de la fermeté et une capacité d'adaptation aux différentes situations rencontrées lors des contrôles.

Le contrôleur est amené à suivre une formation spécialisée d'un an. Connaître la réglementation est fondamental (Code de la route, matières dangereuses, réglementation des temps de conduite et de repos et la réglementation globale des transports avec ses différentes procédures). L'expérience nous démontre que dans ce métier nous devons avoir des compétences techniques et administratives. Les transports routiers sont internationaux ce qui nous oblige à parler plusieurs langues étrangères tout d'abord l'anglais mais également avoir des connaissances en espagnol, italien, allemand voir d'autres nationalités. C'est un métier à multiples facettes. Les contrôles ne sont jamais identiques, c'est cela qui les rendent intéressants et passionnants. Dans les départements nous assurons aussi des formations spécialisées pour les forces de l'ordre (gendarmerie, police, douanes). Nous intervenons aussi dans la formation à l'école de police de Sens et particulièrement pour les stagiaires motocyclistes. La formation est composée d'une journée avec théorie en salle et pratique sur le terrain..

#### Combien de contrôles effectuez-vous personnellement dans une année et sous quelle forme ?

Environ 80 contrôles (en binôme) sur la route et entre 16 et 20 contrôles en entreprise par an. Nous devons également répondre aux demandes d'avis du Parquet suite à une procédure ouverte par une autorité sur le territoire national pour les entreprises bourguignonnes mais aussi pour les procédures qui concernent les entreprises étrangères. Nous sommes aussi interrogés par la gendarmerie afin de rendre des rapports d'expertise sur les accidents mettant en cause des véhicules lourds. Sinon un contrôle dure une demi-journée mais le temps d'inspection d'un camion peut varier.

#### Est ce que les nouvelles techniques de mesures qui se trouvent dans les camions compliquent votre métiers ?

Il nous a fallu nous adapter à l'évolution technique et suivre des formations de ces nouvelles méthodes de travail. Mais les nouvelles techniques qui se voulaient innovantes et plus sûres, ne sont pas encore à leur niveau maximum, elles doivent être perfectionnées. Elles ont tendance à compliquer, plus qu'à faciliter notre travail.

(Merci à Maxime SORIANO et Valérie GUELAUD)

#### Le pôle de contrôle des transports terrestres est composé :

##### Côte d'Or/Nièvre

2 contrôleurs divisionnaires

##### Côte d'Or

8 contrôleurs

##### Nièvre

3 contrôleurs

##### Yonne/ Saône-et-Loire

1 contrôleur divisionnaire

##### Yonne

5 contrôleurs

##### Saône-et-Loire

4 contrôleurs



**Avant de partir**, le contrôleur se munit de sa carte professionnelle. Les contrôleurs sont des agents assermentés. Ils sont habilités à rédiger des procès-verbaux d'effraction.

Les contrôles sont réalisés en collaboration avec les forces de l'ordre (gendarmerie, police, douanes)



Demande des différents documents du camion.

...

Tous les documents doivent être présentés puis...



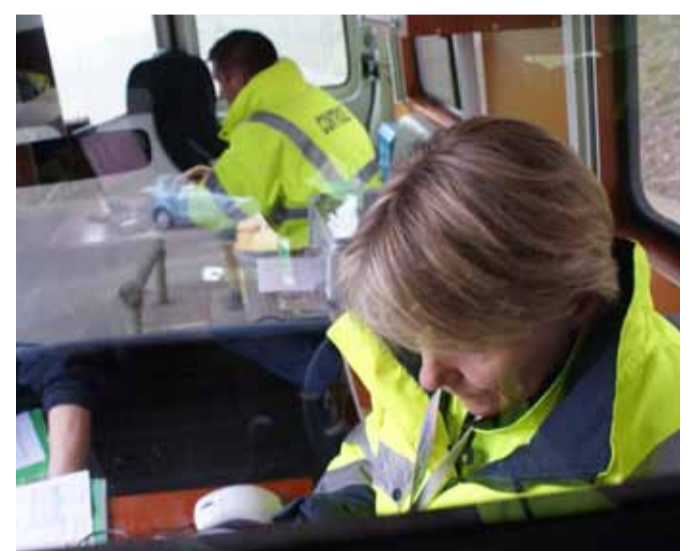
les prélèvements des données relative à l'activité des conducteurs et aux déplacements des véhicules ont réalisés avec une clef USB,

mais aussi pour certains, cela se réalise encore avec un stylo.



Contrôleurs et chauffeurs se dirigent vers le fourgon de contrôle.

Les agents sont concentrés sur l'analyse des documents



Vérification des documents (permis de conduire, liste de chargement et transfert du temps de conduite, etc...) sur ordinateur,

...

mais aussi à l'ancienne sur disques





Explication des résultats du contrôle avec le chauffeur.

Pour ce contrôle rien à signaler, tout est en règle.



Chaque agent se dirige vers les camions pour un nouveau contrôle qui sera différent des trois contrôles précédents.



En analysant les différentes données le contrôleur note une différence dans les temps de sortie du véhicule de l'entreprise. Ce qui traduit une intervention humaine sur le disque(chronotachygraphe).

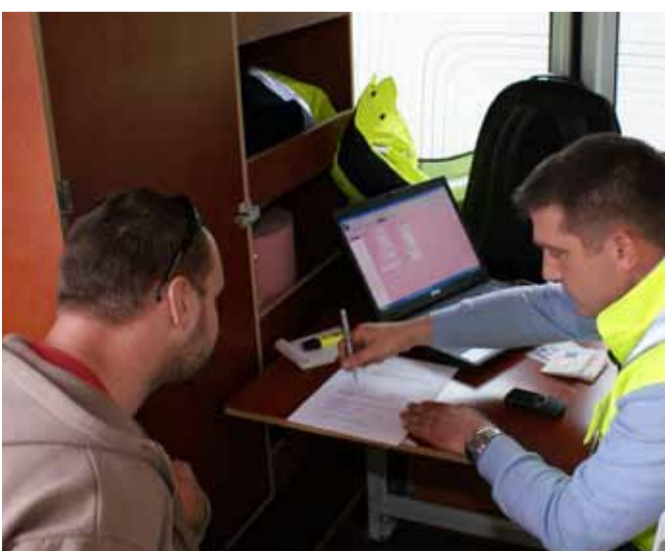
Après une aigre discussion (en allemand) avec le chauffeur, il avouera avoir triché.



Aimant trouvé vers le moteur.

Cela permet au chauffeur de réduire (de tricher sur) ses temps de repos

La technique de contrôle est en progrès, mais la fraude également.



Suite à l'infraction, le chauffeur doit remplir un formulaire pour expliquer les raisons de son délit. Une amende lui sera consignée de 3000€ pour cette fois . Il pourra repartir qu'après l'avoir réglé.

**Fin de la matinée nous rentrons à la DREAL.**

